De : Mathys Mareva <mareva.mathys@vd.ch> **De la part de** Finances communales
Envoyé : mardi, 1 juillet 2025 11:25
Cc : ucv_ucv.ch <ucv@ucv.ch>; info_adcv.ch <info@adcv.ch>
Objet : Décompte prévisionnel NPIV 2026 - ERRATUM

Mesdames les Syndiques, Messieurs les Syndics,
Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux,
Mesdames les Boursières, Messieurs les Boursiers,

Nous avons constaté un problème isolé dans l'une des sections de l'onglet explicatif « détail par commune » du fichier Excel. Ceci n'affecte ni les calculs du fichier, ni les chiffres de la synthèse par commune.

Les valeurs reportées dans la section « charges particulières des villes – déficits des lignes de trafic urbain » ont été corrigées (voir capture d'écran ci-dessous).

Le fichier sur le site a depuis été mis à jour. Vous en trouvez une copie en pièce jointe.

Avec nos meilleures salutations.

Charges particulières des villes *(déficits des lignes de trafic urbain)*	
La participation de cette commune au financement des déficits des lignes de trafic urbain, comme définies dans la LMTP, est de CHF	4'342'965
La commune est compensée à hauteur de 60% de sa participation au financement de ces lignes, c'est-à-dire à hauteur de CHF	-2'605'779
Les montants versés par cette compensation sont financés par l'ensemble des communes avec une répartition en francs par habitant. La contribution de cette commune est de CHF	1'791'749
La compensation nette en faveur de la commune est donc de CHF	-814'030

Ce message est distribué:
- *aux communes vaudoises*
- *aux préfectures*
- *à l'UCV, à l'ADCV*

Département de l'enseignement et de la formation professionnelle
Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC)
DIRECTION DES FINANCES COMMUNALES
Rue Cité-Derrière 17, 1014 Lausanne
+41 21 316 40 80
finances-communales@vd.ch / www.vd.ch/dgaic

VD.CH

Retrouvez plus d'informations sur :
vd.ch/finances-communales
vd.ch/mch2

De : Mathys Mareva <mareva.mathys@vd.ch> **De la part de** Finances communales
Envoyé : lundi, 30 juin 2025 15:54
Cc : Prefecture Aigle <prefecture.aigle@vd.ch>; Prefecture Broye-Vully <prefecture.broyevully@vd.ch>; Prefecture Gros-de-Vaud <prefecture.grosdevaud@vd.ch>; Prefecture Jura-Nord vaudois <prefecture.juranordvaudois@vd.ch>; Prefecture Lausanne <prefecture.lausanne@vd.ch>; Prefecture Lavaux-Oron <prefecture.lavauxoron@vd.ch>; Prefecture Morges <prefecture.morges@vd.ch>; Prefecture Nyon <prefecture.nyon@vd.ch>; Prefecture Ouest lausannois <prefecture.ouestlausannois@vd.ch>; Prefecture Riviera-Pays d'Enhaut <prefecture.rivierapaysdenhaut@vd.ch>
Objet : Décompte prévisionnel NPIV 2026

Mesdames les Syndiques, Messieurs les Syndics,
Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux,
Mesdames les Boursières, Messieurs les Boursiers,

Veuillez trouver en annexe un courrier à votre attention accompagné de ses annexes.

Avec nos meilleures salutations.

Ce message est distribué:

- *aux communes vaudoises*
- *aux préfectures*
- *à l'UCV, à l'ADCV*

Département de l'enseignement et de la formation professionnelle
Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC)
DIRECTION DES FINANCES COMMUNALES
Rue Cité-Derrière 17, 1014 Lausanne
+41 21 316 40 80
finances-communales@vd.ch / www.vd.ch/dgaic

VD.CH

Retrouvez plus d'informations sur :
vd.ch/finances-communales
vd.ch/mch2